

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT  
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)**

Décision  
n° 2024-009

**TRAVAUX D'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE**

Emmanuel RAT, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire lui accorde sa délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

APRES publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur et sur le B.O.A.M.P. en date du 30/10/2023,

VU le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – Démolition, gros œuvre, VRD : BERTON (45)	517 411,31 € HT
Prestations supplémentaires :	
Bungalow :	4 315,20 € HT
Citerne eaux pluviales :	7 311,05 € HT
Enrobé cour :	23 939,42 € HT
Lot n° 2 - Charpente : BORDIBOIS (45)	60 825,70 € HT
Lot n° 3 - Couverture : BORDILLON (45)	22 413,32 € HT
Lot n° 4 - Enduit : PROJECT ENDUIT (45)	10 361,15 € HT
Lot n° 5 – Menuiseries alu/bois : DROUET (45)	130 000,00 € HT
Lot n° 6 – Doublages, cloisons, faux plafonds : WE SOL'D (89)	53 997,32 € HT
Prestations supplémentaires :	
Etanchéité aéroboue :	4 316,40 € HT
Lot n° 7 – Electricité, VMC : HAMEL (45)	89 844,17 € HT
Prestations supplémentaires :	
Goulotte murale :	1 970,00 € HT
Borne véhicule élec. :	6 890,00 € HT
Alarme intrusion :	4 396,58 € HT
Photovoltaïque :	32 195,99 € HT
Alim. pompes EP :	285,50 € HT
Lot n° 8 – Plomberie, chauffage, VMC : DECHAMBRE (45)	58 604,90 € HT
Prestations supplémentaires :	
Récup. eaux pluviales :	4 463,20 € HT
Lot n° 9 – Peintures : KUFIT (45)	56 392,70 € HT
<b>Pour un montant total de 999 850,57 € HT (prix de base) et 90 083,34 € HT (prestations supplémentaires)</b>	
<b>Soit un total général de 1 089 933,91 € HT</b>	

Pour extrait certifié conforme,

Le 6 mars 2024

Le Président, Emmanuel RAT

